



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N°13/2015

Concerne : Création d'une déchetterie provisoire – demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 143'000.-- TTC (cent quarante-trois mille francs) pour la création d'une déchetterie provisoire au chemin du Bois-de-la-Chapelle.



1. Déchetterie provisoire, chemin du Bois-de-la-Chapelle
2. Parcelle n° 2852, nouvelle déchetterie (préavis 8/2015 du 21 avril 2015)
3. Propriété de Giziaux SA

1. Préambule

Lors du Conseil communal du 21 avril 2015, le préavis 8/2015 pour l'acquisition par la Commune de la parcelle n° 2852, sise au lieu-dit «Le Giziaux», destinée à la réalisation de la nouvelle déchetterie communale, a été accepté.

Cette importante étape franchie nous amène à solliciter un crédit de construction pour la création d'une déchetterie provisoire à l'extrémité du chemin du Bois-de-la-Chapelle qui sera exploitée pendant la durée des travaux de construction de la nouvelle déchetterie communale (préavis n° 14/2015, prévu à l'ordre du jour du 23 juin 2015).

2. Contexte

Il est précisé dans la convention de vente de la parcelle n° 2852 par Giziaux SA que la convention qui lie Desa SA à la Commune sera résiliée d'un commun accord dès la mise en service de la nouvelle déchetterie communale. Cette décision est subordonnée à la réalisation par Desa SA, sous mandat de la Commune, d'une déchetterie provisoire. Le seul lieu que la Commune possède qui puisse être dévolu à cette exploitation est situé dans la forêt en zone de loisirs, à hauteur des bâtiments de la Voirie.

La convention de 2011, toujours en vigueur, qui nous lie à Desa SA stipule que la gestion de la déchetterie provisoire échoit à Desa SA, aux mêmes conditions que celles de l'ancienne déchetterie.

La convention de vente de la parcelle n° 2852 par la société Giziaux SA nous impose de libérer le terrain de l'actuelle déchetterie (1) dans les 75 jours suivant la décision du Conseil communal du 21 avril 2015.

En effet la totalité du lieu-dit « Le Giziaux » a fait l'objet d'un PQ (Plan de Quartier), puis d'une mise à l'enquête publique dans l'optique de construire une nouvelle déchetterie (2) et six immeubles locatifs (3). La partie des logements (3) restant en mains de Giziaux SA, c'est cette partie que nous nous sommes engagés à libérer dans les 75 jours.

Le permis de construire pour cet objet a été délivré le 30 juin 2014.



1. Déchetterie actuelle à démonter dans les 75 jours suivant la décision du CC du 21 avril 2015
2. Parcelle n° 2852, nouvelle déchetterie (préavis 8/2015 du 21 avril 2015)
3. Propriété Giziaux SA

3. Travaux projetés

Les travaux envisagés sont relativement simples, puisqu'ils sont provisoires. Il s'agit d'utiliser la place goudronnée existante et d'ériger sur sa périphérie une clôture en tôles d'une hauteur de 2 mètres environ. La déchetterie pourra être totalement fermée hors des heures d'ouverture.

Sont également prévus : un local pour un gardien, un WC chimique de chantier, un couvert léger pour les petits déchets, des bennes, des escaliers et rampes mobiles pour les accès aux bennes, une alimentation électrique provisoire de chantier et un éclairage provisoire de la place.

L'accès de la déchetterie provisoire sera équipé d'une barrière automatique électrique.



Plan de la déchetterie provisoire

Dès la mise en fonction de la nouvelle déchetterie, la déchetterie provisoire sera démontée, la place nettoyée et au besoin remise en état.

4. Planning

La parcelle communale étant située en zone de loisirs, en forêt, nous avons dû demander une dérogation au service cantonal des forêts (DGE) lequel nous a donné son accord, pour une période de deux à trois ans. Lors de la procédure d'enquête préalable, le SDT s'est opposé à cette autorisation. Par contre, la Cheffe du Département en charge du SDT, en réponse aux sollicitations de la Commune, a délivré une autorisation exceptionnelle d'exploitation d'une déchetterie provisoire pour une période de dix mois sur le site du Bois-de-la-Chapelle. Nous allons devoir procéder dans l'urgence.

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, ces travaux débuteront courant juillet pour une ouverture de la déchetterie provisoire en août 2015.

Elle devrait être en fonction pour une période de 10 mois environ. Période durant laquelle nous construirons la nouvelle déchetterie qui fait l'objet du préavis n° 14/2015 également présenté au Conseil communal du 23 juin 2015.

5. Coût des travaux

Malgré les réserves émises lors du contrat de vente, l'offre fournie par Desa SA pour la création d'une déchetterie provisoire a fait l'objet d'une étude technique et financière par le bureau technique et d'une comparaison avec une offre similaire demandée non-simultanément à l'entreprise Barbey SA. L'offre de Desa SA, étant de 5% plus onéreuse, elle a été adaptée.

Il faut préciser que l'offre de CHF 185'629,30 TTC (CHF 171'879,00 HT) en annexe est constituée de deux volets.

1. Les prix des fournitures et la pose du matériel nécessaire qui s'élèvent à CHF 111'731,30 TTC (CHF 103'455,00 HT) et qui restent toujours inchangés.
2. Les prix de location sur une durée de 24 mois soit 2 ans qui s'élèvent à CHF 73'898,00 TTC (CHF 68'424,00 HT) soit CHF 3'079,10 TTC (CHF 2'851,00 HT) par mois.

Plus rapidement nous construisons la déchetterie moins nous payons de location de matériel. Il en va évidemment de même pour les frais d'exploitation qui ne sont pas compris dans l'offre en annexe ou le tableau ci-dessous.

Pour mémoire, le coût actuel d'exploitation est de CHF 90.40 TTC par habitant. En retranchant la part de la location du terrain, les frais d'exploitations s'élèvent à CHF 80.90 TTC par habitant. (CHF 74.90 HT par habitant)

Ces frais d'exploitation sont identiques à ceux que nous payons actuellement et sont traités par la convention de vente de la parcelle n° 2852.

Tableau résumé de l'offre du 27 février 2015 TTC

Durée des travaux	F. & P. du matériel TTC	Location TTC	Total CHF TTC
24 mois (Offre Desa 27.02.15)	111'731,30	73'898,00	185'629,30
10 mois (Durée des travaux)	111'731,30	30'791,00	142'522.30

C'est donc un crédit de construction de CHF 143'000.-- TTC (cent quarante-trois mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêts annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 3'246,10 (calculée à 2.27 %).

Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, cette réalisation n'entraînera pas de charges supplémentaires de fonctionnement.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 13/2015 du 1^{er} juin 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 143'000.-- (cent quarante-trois mille francs) pour la création d'une déchetterie provisoire au chemin du Bois-de-la-Chapelle ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 1^{er} juin 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

Maurice Mischler

Monique Andujar

Annexe : Offre Desa SA du 27 février 2015

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Annexe: Devis de Desa SA du 27 février 2015

--

	Fournitures & Pose (F&P)
	Locations

DEPLACEMENT DE LA DECHETTERIE				
	Qte	Ut.	Montant	TOTAL
1) TRAVAUX PREPARATOIRES				8'810.00
1.1 Evacuation du matériel sur place (à charge de la Commune)				
1.2 Nettoyage de surface	1200.00	m2	1.80	2'160.00
1.3 Signalisation provisoire	1.00	glo	650.00	650.00
1.4 Installation générale de chantier	1.00	glo	6'000.00	6'000.00
2) PROTECTIONS ET ENCEINTES				33'830.00
2.11 Fourniture et mise en place d'une clôture en tôles. Hauteur 2,00 m1	175.00	m1	23.00	4'025.00
2.12 Location de la clôture art. 2.11 Up = m1 x mois	4200.00	up	3.60	15'120.00
2.13 Démontage et remise en état des sols	175.00	m1	17.00	2'975.00
2.21 Plus-value sur art. 2.1 pour portail verrouillable, largeur 4 m1 y compris démontage.	1.00	pc	550.00	550.00
2.22 Location du portail art. 2.21 Up = pc x mois	24.00	up	15.00	360.00
2.3 Fourniture et mise en place de plaques en acier S235JR comme assise des rouleaux pour grosses bennes y compris démontage et évacuation. Largeur 40 cm Prix par bennes sur une longueur de 4m1	6.00	pc	1'800.00	10'800.00
3) LOCAUX ET COUVERTS				47'894.00
3.11 Fourniture et mise en place d'un local pour gardien équipé y compris enlèvement. Dimension : 5.00 x 2.50 m1	1.00	pc	600.00	600.00
3.12 Location du container art. 3.11 Up = pc x mois	24.00	up	295.00	7'080.00

3.21	Fourniture et mise en place d'un WC chimique y compris enlèvement	1.00	pc	390.00	390.00
3.22	Location du WC art. 3.22 Up = pc x mois	24.00	up	135.00	3'240.00
3.23	Vidangeage et nettoyage. Up = Prix par intervention.	48.00	up	57.00	2'736.00
3.31	Montage d'un couvert en bois pour déchets spéciaux, y compris couverture en tôle, bases en béton. Exécution foraine.	1.00	glo	10'500.00	10'500.00
3.32	Location du couvert art. 3.31 Up = pc x mois	24.00	up	150.00	3'600.00
3.33	Démontage et remise en état des sols.	1.00	glo	4'500.00	4'500.00
3.41	Fourniture et mise en place d'un tableau électrique y compris enlèvement.	1.00	pc	400.00	400.00
3.42	Location du tableau électrique art. 3.41. Up = pc x mois	24.00	up	135.00	3'240.00
3.43	Montage d'une alimentation électrique avec câble Pur-pur orange 5x2.5 mm2 depuis le local de la voirie. Posé aérien y compris passages sur route (2x) y compris démontage	100.00	m1	22.00	2'200.00
3.44	Location du câble art. 3.43 Up = m1 x mois	2400.00	up	1.10	2'640.00
3.51	Fourniture et mise en place d'éclairage de la place par des spots posés sur mâts de 4 m1 dans fûts bétonnés. Y compris enlèvement.	10.00	pc	110.00	1'100.00
3.52	Location de l'éclairage art. 3.51. Up = pc x mois	240.00	up	10.70	2'568.00
3.61	Raccordements au local voirie et sur tableau électrique, y compris mise en place d'un compteur secondaire, y compris démontage.	1.00	glo	1'100.00	1'100.00
3.62	Alimentation des éclairages par câbles volants sécurisés	10.00	pc	170.00	1'700.00
3.63	Alimentation du container et du WC par câbles volants sécurisés.	1.00	glo	300.00	300.00
4) ACCES ET SIGNALÉTIQUE					64'940.00
4.11	Fourniture et mise en place de passerelles et escaliers métalliques pour accès aux bennes posés sur sol, y compris enlèvement.	3.00	pc	1'150.00	3'450.00
4.12	Location des passerelles art. 4.11 Up = pc x mois	72.00	up	300.00	21'600.00
4.21	Fourniture et mise en place d'une barrière levante électrique pour contrôle d'accès soit :				

<ul style="list-style-type: none"> - tirage de l'alimentation nécessaire en câbles sécurisés volants; - mise en place d'un système de commande 3G; - exécution d'un socle en béton pour la barrière et le potelet à badges; - mise en place d'une corne d'appel; - mise en place d'un feu bicolore (rouge-vert) sur lisse pour réguler l'accès; - mise en place d'un tableau de commande dans container gardien; - exécution d'une boucle de commande pour la sortie (sans feu bicolore) <p>Y compris démontage et remise en état. Sans la gestion d'un feu alterné</p>	1.00	glo	19'500.00	19'500.00
4.22 Location du système d'accès art. 4.21 Up = pc x mois	24.00	up	260.00	6'240.00
4.3 Fourniture et mise en place d'une signalétique d'entrée et de sortie adéquate, y compris démontage.	1.00	glo	3'200.00	3'200.00
4.4 Fourniture et mise en place d'une signalétique par déchet et sur chaque benne.	1.00	glo	3'200.00	3'200.00
4.5 Marquage au sol : <ul style="list-style-type: none"> - à l'entrée avec bande d'arrêt; - à la sortie avec bande d'arrêt; - zones de délimitation; - zones de stationnement; - flèches indicatives de circulation. Avec masquage ultérieur.	1.00	glo	4'950.00	4'950.00
4.6 Eventuel : Fourniture et mise en place d'un feu bicolore de sortie avec temporisation et synchronisation de l'accès, y compris socle de réception et enlèvement.		la pc	6'000.00	6'000.00
5) MISE EN PLACE				3'205.00
5.1 Déplacement, adaptation sur place des bennes (moyennes et grandes)	13.00	pc	85.00	1'105.00
5.2 Déplacement, adaptation sur place des conteneurs (eurobox, palettes, presse à main et autres)	35.00	pc	60.00	2'100.00
6) HONORAIRES ET FRAIS				5'200.00
6.1 Plans de détails et de réalisation.	1.00	glo	1'900.00	1'900.00

6.2 Appel d'offres et gestion des mandataires	1.00	glo	900.00	900.00
6.3 Contrôle exécution et suivi du chantier	1.00	glo	1'600.00	1'600.00
6.4 Contrôle budgétaire, suivi facturation, décomptes finaux	1.00	glo	800.00	800.00
7) Divers & Imprévus				8'000.00
6.5 Divers & Imprévus env. 5%				8'000.00
MONTANT TOTAL HT				171'879.00
MONTANT TOTAL TTC				185'629.32

Locations des équipements: CHF 68'424.- HT/24mois		le mois	2'851.00	
Locations des équipements: CHF 73'898.- TTC/24mois		le mois	3'079.10	

LES TRAVAUX SERONT REALISES PAR :	
- Planification et direction des travaux	DESA SA - EPALINGES
- Maçonnerie - Génie-civil - Couvert - Clôture	R. PELLA SA - LAUSANNE
- Electricité	DETRAZ SA - EPALINGES
- Barrière	RIEDER SA - PUIDOUX